

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DÉPARTEMENT DU GERS**  
**ARRONDISSEMENT DE CONDOM**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

Envoyé en préfecture le 05/10/2015  
Reçu en préfecture le 05/10/2015  
Affiché le **2015.05.07**  
ID : 032-243200417-20150923-2015\_05\_07-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 23 septembre à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BEZERRA Gérard, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BELLOT Daniel remplacé par son suppléant David ALBINET, BOISON Maurice, BOUE Henri remplacé par sa suppléante Sophie PUJOS, COLAS Thierry, DIVO Christian, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José remplacée par sa suppléante Laurence CALVET, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MAURY Jacques, MESTE Michel, RODRIGUEZ Jean remplacé par sa suppléante Pascale ULIAN, SAINT-MEZARD Guy, BEYRIES Philippe, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTINEZ Françoise, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, OUADDANE Atika, PINSON Alain, SACRE Thierry, TRAMONT Jean.

**ABSENTS EXCUSÉS** : BARTHE Raymonde, MELIET Nicolas, BARRERE Etienne, BATMALE Patrick, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, TOUHE-RUMEAU Christian, BOLZACCHINI Laurent, LABEYRIE Nicolas, MARTIAL Vanessa, MONDIN-SEAILLES Christiane, SONNINO Marie, TURRO Frédérique.

**ABSENTS** : ROUSSE Jean-François et VAN ZUMMEREN Roël.

**PROCURATIONS** : BATMALE Patrick a donné procuration à DIVO Christian, TOUHE-RUMEAU Christian a donné procuration à Maurice BOISON, BOLZACCHINI Laurent a donné procuration à Alexandre CARDONA, LABEYRIE Nicolas a donné procuration à Martine LABORDE, MARTIAL Vanessa a donné procuration à Rose-Marie MARCHAL, MONDIN-SEAILLES Christiane a donné procuration à Gérard BEZERRA, SONNINO Marie a donné procuration à Jean TRAMONT et TURRO Frédérique a donné procuration à Cécile LAURENT.

**SECRETAIRE** : TRAMONT Jean

**OBJET : AJOUT D'UNE CATEGORIE D'HEBERGEMENT AU TABLEAU DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR 2016**

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 2 juin 2015 portant modification de la Taxe de Séjour. Il expose que suite erreur matérielle la catégorie d'hébergement « Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement », au tarif de 0.60€ par personne et par nuitée, a été oubliée.

<b>CATEGORIES D'HEBERGEMENT</b>	<b>TARIFS EN € (PAR NUITEE ET PAR PERSONNE</b>
PALACES ET TOUS LES AUTRES ETABLISSEMENTS PRESENTANT DES CARACTERISTIQUES DE CLASSEMENT TOURISTIQUE EQUIVALENTES (EPIS OU CLES)	2,30
HOTELS DE TOURISME 5 ETOILES, RESIDENCES DE TOURISME 5 ETOILES, MEUBLES DE TOURISME 5 ETOILES ET TOUS LES AUTRES ETABLISSEMENTS PRESENTANT DES CARACTERISTIQUES DE CLASSEMENT TOURISTIQUE EQUIVALENTES (EPIS OU CLES)	1,80

HOTELS DE TOURISME 4 ETOILES, RESIDENCES DE TOURISME 4 ETOILES, MEUBLES DE TOURISME 4 ETOILES ET TOUS LES AUTRES ETABLISSEMENTS PRESENTANT DES CARACTERISTIQUES DE CLASSEMENT TOURISTIQUE EQUIVALENTES (EPIS OU CLES)	1,45
HOTELS DE TOURISME 3 ETOILES, RESIDENCES DE TOURISME 3 ETOILES, MEUBLES DE TOURISME 3 ETOILES ET TOUS LES AUTRES ETABLISSEMENTS PRESENTANT DES CARACTERISTIQUES DE CLASSEMENT TOURISTIQUE EQUIVALENTES (EPIS OU CLES)	1
HOTELS DE TOURISME 2 ETOILES, RESIDENCES DE TOURISME 2 ETOILES, MEUBLES DE TOURISME 2 ETOILES ET TOUS LES AUTRES ETABLISSEMENTS PRESENTANT DES CARACTERISTIQUES DE CLASSEMENT TOURISTIQUE EQUIVALENTES (EPIS OU CLES)	0,75
HOTELS DE TOURISME 1 ETOILE, RESIDENCES DE TOURISME 1 ETOILE, MEUBLES DE TOURISME 1 ETOILE, VILLAGES DE VACANCES 1, 2 ET 3 ETOILES, EMPLACEMENTS DANS DES AIRES DE CAMPING-CARS ET DES PARCS DE STATIONNEMENT TOURISTIQUES PAR TRANCHE DE 24H ET TOUS LES AUTRES ETABLISSEMENTS PRESENTANT DES CARACTERISTIQUES DE CLASSEMENT TOURISTIQUE EQUIVALENTES (EPIS OU CLES)	0,60
CHAMBRES D'HOTES	0,75
HOTELS ET RESIDENCES DE TOURISME, VILLAGE DE VACANCES EN ATTENTE DE CLASSEMENT OU SANS CLASSEMENT	0,60
<b>MEUBLES DE TOURISME ET HEBERGEMENTS ASSIMILES EN ATTENTE DE CLASSEMENT OU SANS CLASSEMENT</b>	<b>0.60</b>
TERRAINS DE CAMPING ET TERRAINS DE CARAVANAGE CLASSES EN 3, 4 ET 5 ETOILES ET TOUT AUTRE TERRAIN D'HEBERGEMENT DE PLEIN AIR DE CARACTERISTIQUES EQUIVALENTES (EPIS OU CLES)	0,40
TERRAIN DE CAMPING ET TERRAIN DE CARAVANAGE CLASSES EN 1 ET 2 ETOILES ET TOUT AUTRE TERRAIN D'HEBERGEMENT DE PLEIN AIR DE CARACTERISTIQUE EQUIVALENTES (EPIS OU CLES), PORT DE PLAISANCE	0.20

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir **délibéré à l'unanimité**,

**DECIDE** d'ajouter cette catégorie d'hébergement, dans les conditions indiquées ci-dessus, au tableau des tarifs de la Taxe de Séjour ;

**PREND ACTE** des tarifs de la Taxe de Séjour applicables sur le territoire de la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 conformément au tableau ci-dessus :

Pour extrait conforme le 24 septembre 2015.

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Ténarèze,  
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC